



« Où en est la défense Européenne ? »

Quelques notes suite à la conférence du Professeur Henri Oberdorff président d'UPEG, Université populaire européenne de Grenoble, le 07/12/2023 à Albertville.

Depuis la **CEE** (traité de Rome 25/03/1957) jusqu'à l'**UE** (traité de **Maastricht**, 07/02/1992), il a toujours été question de fédérer les pays européens, sur le plan économique, et aussi de la citoyenneté. Les questions militaires et leur mise en commun ont toujours été sous jacentes avec une volonté de traiter le problème mais le processus a été lent dans la mesure où la défense reste une question de souveraineté nationale. Aujourd'hui avec la guerre en Ukraine, l'UE a mis au point une **boussole stratégique** adoptée le 25/03/2022 qui va renforcer la liberté d'action de l'UE en ce qui concerne la politique de défense.

Robert Schuman dans sa déclaration du 09/05/1950 avait envisagé une armée intégrée sous commandement de l'Otan, mais c'est une communauté du charbon et de l'acier (**CECA**) qui a vu le jour (18/04/1951). En 1952 un traité de Communauté Européenne de défense (**CED**) signé par René Pleven et son gouvernement a été rejeté par l'Assemblée Nationale plus tard en 1954.

L'Acte Unique européen (17/02/1986) formalise une coopération européenne en matière de politique étrangère, puis le **traité de Maastricht** (07/02/1992) institue une politique extérieure de sécurité commune : le **PESC**. Ensuite au **sommet de St Malo** (04/12/1998) le Royaume Uni et la France posent les bases d'une défense autonome.

Depuis lors, l'UE n'a cessé de mettre en place des structures militaires permanentes et de s'investir dans plusieurs missions. La France présidente du conseil de l'UE au 1^{er} juillet 2008 s'est employée à œuvrer pour une Europe de la défense.

Le **traité de Lisbonne** (13 décembre 2007) a créé la fonction de haut représentant de l'UE

Si on se réfère à la géopolitique pure, il nous faut parler des relations internationales pendant **la guerre froide** (terminée le 25/12/1991 avec le délitement de l'URSS). Une guerre idéologique (incluant une course aux armements nucléaires) opposait les ETATS UNIS et l'URSS. L'**OTAN** (créé le 04/04/1949) rassurait le monde occidental en servant de parapluie. L'UE continuait sa marche vers plus de coopération (**conférence d'Helsinki** en 1975), prônant une existence pacifique entre les membres et un respect des droits de l'homme. Un dialogue entre l'Est et l'Ouest s'était établi.

Michael Gorbatchev, en 1989, au conseil de l'Europe à Strasbourg avait lui-même annoncé que l'Europe avait une mission commune. Faisant suite à l'implosion de l'URSS, une communauté des états indépendants a vu le jour, avec pour pendant à l'ouest le traité d'Union Occidentale (se terminant en 2011 car intégré dans Maastricht).

Aujourd'hui à la fois l'Otan et l'UE travaillent à une sécurité collective : l'Otan qui a inclus dans son traité (**article 5**) une protection mutuelle, n'a cessé d'être présent (Pologne...). De son côté, l'UE a fait ses 1ers pas vers une défense militaire avec la création de l'**EUROCORPS** par la France et l'Allemagne en 1992, au service de l'UE et de l'Otan. Ce corps de réaction rapide a été certifié par l'Otan (6 pays membres et 5 pays associés dont la Turquie). La **charte des Nations unies** dans son **article 51** a entériné le droit de légitime défense en cas d'agression armée.

Guerre en Ukraine : 24 /02 /2022

Depuis le début de cette guerre, l'UE confirme sa position par une présence militaire d'intervention et de défense. Le 11/03/2022, le conseil de l'UE à Versailles a précisé sa stratégie de défense en la renforçant et en augmentant ses dépenses militaires.

Une **boussole stratégique** a vu le jour : c'est un livre blanc des grandes orientations de la sécurité et de la défense de l'UE jusqu'en 2030. Elle met en avant une capacité de déploiement rapide (5000 militaires) complémentaire à l'Otan.

4 piliers composent cette boussole :

- **Agir** (5000 militaires) - **Assurer la sécurité** (y compris en mer et dans l'espace) - **Investir** : augmenter les dépenses et les investissements – **Créer un partenariat** avec l'Otan, L'OSCE (57 membres dont la Russie), l'Union Africaine, les USA, le Canada.

Ces 4 piliers renforcent l'autonomie stratégique de l'UE (cf le Mali et Wagner) permettant d'agir **rapidement et avec fermeté** :

- Des exercices militaires conjoints confortent cette unité européenne : à Cadix (du 16 au 22 /10/2023) la base navale de Rota a accueilli un des 1ers exercices conjoints.
- Des opérations civiles et militaires ont lieu au Mali, en Somalie, en Bosnie....
- Erasmus militaire pour évaluer les différentes pratiques
- Développer les industries militaires de pointe

La boussole fonctionne : 82 milliards d'euros alloués en Ukraine (31mds

d'aide, 17mds pour l'accueil, 25mds pour le soutien militaire, 10mds pour les prêts).

3

- Le budget militaire de l'UE était de 236 milliards € en 2022, il sera de 284 milliards € en 2025.
- Pour 448 millions d'habitants en UE, 1.310.000 militaires mobilisés
- Pour 332 millions d'habitants aux USA, 1.346.000 militaires

Un bémol cependant, la défense est une compétence nationale, les décisions à l'unanimité posent problème, actuellement le comportement de la Hongrie est ambigu...

Néanmoins : le dialogue entre l'Otan et l'UE est permanent : Un nouveau concept stratégique pour l'alliance atlantique (29/06/2022) avec réunion conjointe des états majors est établi.

Une déclaration conjointe de coopération UE / Otan (10/01/2023) a été mise au point.

Enfin le 13/07/2023 à l'hôtel de Brienne, le président Emmanuel Macron a insisté sur la mission de vigilance et de protection de l'UE (Estonie, Bosnie, en Pologne, en méditerranée).

□ **Déclaration de Grenade (06/10/2023) :**

- Renforcer la préparation de l'UE à la défense
- Développement de sa base industrielle militaire et technologie de pointe.
- Mobilité militaire
- Résilience dans l'espace

- Lutte contre les cyberattaques , et les manipulations de l'information par des acteurs étrangers.

4

□ Rôle de la **PSDC** : **P**olitique de **S**écurité et de **D**éfense **C**ommune :

Cette entité a été créée en 2004, elle donne à l'UE la possibilité d'utiliser des moyens militaires et civils pour répondre aux crises internationales : en 2023 , 22 opérations sont en cours en Europe, Afrique, Moyen-Orient.

Les objectifs de la PSDC sont définis à **l'article 42** du traité sur l'union européenne (TUE)

L'UE n'a pas d'armée mais chaque pays met ses moyens militaires à sa disposition (**article 43** du TUE).

- **L' EUFOR** : force opérationnelle de l'UE, créée au sommet d'Helsinki : elle stabilise le pays concerné, assure la sécurité des civils, facilite l'acheminement humanitaire et lutte contre le terrorisme.

13 missions civiles en Bosnie Herzégovine, au Kosovo, Moldavie, Géorgie, Arménie, Irak, territoires Palestiniens., Mali, centre Afrique...

En conclusion, il faut souligner le travail de longue haleine pour arriver à une réaction commune et affirmée de l'UE dans le contexte actuel de guerre à nos portes. La défense reste une priorité mais on ne peut passer sous silence la coopération économique dans l'UE (celle franco allemande dans la construction d'airbus s'est couronnée de succès).

L'euro reste également un succès dont l'UE peut s'enorgueillir.

Néanmoins, sur le plan politique, un vote à la majorité qualifiée au lieu de l'unanimité permettrait de hâter les décisions.

Fait par Yolande André, vice présidente de la Maison de l'Europe
d'Albertville et de la Savoie

ALBERTVILLE, le 30/12/2023